



"Allocation logement" Faut t'il avancé le loyer ?

Par **fefe80**, le **07/12/2012** à **16:41**

Bonjour,

Je vous explique si dessous ma situation.

Je suis locataire depuis le 16 octobre, j'ai effectué une demande d'allocation logement car je suis au chômage.

Nous sommes le 7 décembre et le dossier n'ai toujours pas effectué car la propriétaire a mal rempli le dossier, de ce fait l'allocation est retardé d'1 mois.

Je voudrai savoir si je suis dans mes droit car j'ai effectué le versement complet du mois de novembre et la propriétaire veux que je fasse la totalité du mois de décembre ce que je refuse.

Pour moi le paiement de novembre et considéré comme une avance, mon loyer est de 480e (charge comprise) pour 24m² (habitable) l'estimation de mon allocation s'élève a 260euro.

D'après vous suis je en droit de ne pas vouloir payez car c'est les propriétaire qui va recevoir directement l'allocation de ce fait si le mois de décembre est payer ce sera une avance de 4mois de loyer même si elle veux régularisé la situation au mois de janvier.

Je tien a dire au passage que mon appartement 24m² habitable sur la bail, fait en réalité 12m² mesuré par mes soins au mètre ultrason.

Merci d'avance pour votre aide car j'en ai besoin surtout avec l'arrivé de noel qui serai dur en étant ruiné.

Par **cocotte1003**, le **07/12/2012 à 17:18**

bONJOUR; la caf ne paye qu'à terme échu (exemple le 5décembre , la Caf verse le loyer de novembre) c'est donc au locataire de régler l'intégralité du premier mois. pour les autres mois, votre dossier étant en attente (rien ne dit que vous percevrez la somme que vous pensez) c'est à vous de faire le règlement, le bailleur vous remboursera le trop-perçu, cordialement

Par **feffe80**, le **07/12/2012 à 18:09**

Oui si la proprio avait bien fait le dossier j'aurai eu la caf ce mois ci mais ce qu'elle na pas fait donc sa faute.

Si je ne décide pas de payer,je risque quoi ? je sais que les procédures sont extrêmement longue.

Par **cocotte1003**, le **07/12/2012 à 18:30**

les procédures d'expulsion ont longues mais celles de saisies sont tres rapides, cordialement